

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 25 janvier 2024**OBJET :**

2 / OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
2.2 – Opérations de création de logements
2.2.2 – Nouvelles études

COMMUNE DE LE MONTSAUGEONNAIS – VAUX SOUS AUBIGNY
PROJET DE RESIDENCE SENIORS

Délibération n° 2024 002 BUR

Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Robert COSTANZA,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.



Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une résidence seniors à LE MONTSAUGEONNAIS – VAUX SOUS AUBIGNY.

Par courrier du 29 décembre 2023, le maire de la commune sollicite HAMARIS pour un projet adapté aux seniors.

Au 31 décembre 2023, notre parc dans cette commune est de 117 logements dont 47 logements individuels. 71 logements sont situés à Vaux sous Aubigny.

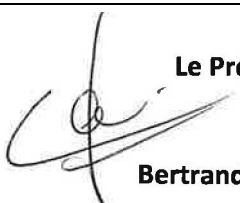
La vacance commerciale de plus de 3 mois concerne surtout Prauthoy (8,6%). Elle est faible à Vaux sous Aubigny (1,4%).

	LOGEMENTS	COLLECTIFS	INDIVIDUELS	VACANCE COMMERCIALE > 3 mois
LE MONTSAUGEONNAIS	117	70	47	5 (4,3 %)
VAUX SOUS AUBIGNY	71	39	23	1 (1,4 %)
PRAUTHOY	46	31	15	4 (8,6%)

Pièce jointe en annexe : Courrier de la commune de Montsaugonnais en date du 23 décembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité d'autoriser le Directeur général :

- à engager les études de faisabilité commerciales, techniques et financières,
- à solliciter les agréments et aides financières nécessaires à cette réalisation (Europe, Etat, Conseil Général Départemental de la Haute-Marne, Conseil Régional, Action Logement, EDF, GIP, ...),
- à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,
- à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,
- à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,
- à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)
- à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,
- à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 25 janvier 2024  Le Président Bertrand OLLIVIER